

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 22 septembre 2009 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, dir. serv. aff. corp. et comm. et secr. gén. par intérim, Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol., ainsi que Mme Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol.

Mme Paule Fortier a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente.

Il est 19 h 30.

M. Jonathan Desjardins Mallette, directeur adjoint et secrétaire général adjoint, service des affaires corporatives et des communications, agit comme secrétaire général par intérim.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-090922-3127

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 25 août 2009.

Adopté

SUIVI

Conformément à la résolution n° CC-090825-3114 concernant l'adjudication de contrat pour l'achat de ballast de catégorie 2 et de lampes fluorescentes T-8 pour un projet d'éclairage efficace, le point a été inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce jour pour adoption.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mmes Martine Rose et Josée Pelletier, parents d'enfants fréquentant l'école Prés fleuris, s'adressent au conseil des commissaires concernant le service de transport scolaire à l'heure du midi. Mme Martine Rose dépose un document écrit en appui à sa demande.

Mmes Josée Carpentier et Stéphanie Desrochers, parents d'enfants fréquentant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, s'adressent au conseil des commissaires concernant le transport scolaire. Elles demandent que soit revue la définition de la zone à risque et ce, sans égard à l'âge des enfants. Une pétition est remise au conseil des commissaires en appui à leur demande.

Mme Hélène Farsa occupe son siège à 19 h 42.

Mme Stéphanie Blais, mère d'un élève fréquentant la polyvalente Sainte-Thérèse, s'adresse au conseil des commissaires concernant l'abolition de circuits de transport.

Mme Johanne Beaulieu, vice-présidente, accuse réception des documents et informe toutes les personnes qu'un suivi sera effectué par la direction générale et le service de l'organisation scolaire en lien avec les interrogations soulevées.

M. Louis Kemp occupe son siège à 19 h 50.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-090922-3128

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 – adoption pour consultation;
 - 5.2 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) - adoption pour consultation;
 - 5.3 Calendrier scolaire 2010-2011 de la formation générale des jeunes – adoption pour consultation;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Demande d'avis sur le principe de l'adoption d'un plan quinquennal de transport pour les écoles secondaires – adoption pour consultation;
 - 6.2 Budget des investissements (AMT);
 - 6.3 Mesures « Maintien des bâtiments »;
 - 6.4 Résorption du déficit d'entretien;
 - 6.5 Vente de l'immeuble Le P'tit Bonheur à la Ville de Lorraine;
7. Adjudication de contrat : Projet d'éclairage efficace – adoption;
8. Modification à la politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04) – adoption;
9. Comités du conseil des commissaires et rémunération des commissaires : recommandations du comité ad hoc sur la structure et la rémunération – adoption;
 - 10.1 Comité de gouvernance et d'éthique - information;
 - 10.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 2 juin 2009;
- 11.1.1 Société de développement économique Thérèse-De-Blainville (SODET) du 18 juin 2009;
12. Varia;
 - 12.1 Service de transport scolaire du midi;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013

Résolution n° CC-090922-3129

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour l'année 2010-2013 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus qui en ressort;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire pour l'année 2010-2013, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 3 novembre 2009;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 20 novembre 2009, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 8 décembre 2009, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 533.

Adopté

PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-090922-3130

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption pour fins de consultation;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER pour consultation le projet de révision de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 20 novembre 2009 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 8 décembre 2009, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 534.

Adopté

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

Les commissaires discutent du transport du midi en lien notamment avec les questions du public. Il est convenu unanimement que ce dossier soit étudié par la commission d'étude administrative.

CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n° CC-090922-3131

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale des jeunes et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2010-2011 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le vendredi 20 novembre 2009;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 535.

Adopté

DEMANDE D'AVIS RELATIVEMENT À L'ADOPTION D'UN PLAN QUINQUENNAL DE TRANSPORT PLUTÔT QUE TRIENNAL POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES À COMPTER DE 2010-2011

Résolution n° CC-090922-3132

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires du 24 février 2009 (rés. n° CC-090224-3014);

ATTENDU l'importance de tenir compte des différences entre les cycles du sommeil chez les enfants et chez les adolescents;

ATTENDU la décision du conseil des commissaires de maintenir l'horaire de transport des écoles primaires sur la 1^{re} plage horaire;

ATTENDU que le déplacement de 15 minutes de l'horaire de la 1^{re} plage entraînerait pour les écoles de la 3^e plage horaire un début des cours à 9 h 45;

ATTENDU la demande des directions des écoles secondaires d'assurer une plus grande stabilité dans les horaires de transport des écoles par l'adoption d'un plan quinquennal plutôt que triennal;

ATTENDU qu'un plan de transport quinquennal permettrait aux écoles, aux parents et aux élèves plus de stabilité pour favoriser la réussite de nos élèves;

ATTENDU l'obligation de maximiser l'utilisation des véhicules scolaires pour chacune des trois plages horaires afin de respecter l'enveloppe budgétaire consentie pour le transport scolaire dans un contexte de décroissance des effectifs scolaires;

ATTENDU que le changement de la plage horaire d'une école secondaire a une incidence directe sur une ou plusieurs autres écoles;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel Legault

D'ADOPTER pour consultation le projet de demande d'avis relativement à l'adoption d'un plan quinquennal de transport plutôt que triennal pour les écoles secondaires à compter de 2010-2011;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 20 novembre 2009 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 26 janvier 2010, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 536.

Adopté

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2010-2011

Résolution n° CC-090922-3133

ATTENDU le budget des investissements pour la période 2010-2011;

ATTENDU le projet de règles budgétaires pour l'année 2010-2011;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER le budget des investissements pour l'année 2010-2011, lequel comprend des projets d'amélioration, maintien et transformation des bâtiments (AMT), du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 4 640 255 \$;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 537.

Adopté

MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2009-2010 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2010-2011)

Résolution n° CC-090922-3134

ATTENDU que les règles budgétaires 2009-2010 des commissions scolaires comprennent une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure 50690 intitulée « Maintien des bâtiments »;

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'AUTORISER la direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets identifiés;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 538.

Adopté

RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN 2009-2010 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2010-2011)

Résolution n° CC-090922-3135

ATTENDU que les règles budgétaires 2009-2010 des commissions scolaires comprennent une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure 50710 intitulée « Résorption du déficit d'entretien »;

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'AUTORISER la direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les projets identifiés;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 539.

Adopté

VENTE DE L'IMMEUBLE LE P'TIT BONHEUR À LA VILLE DE LORRAINE

Résolution n° CC-090922-3136

ATTENDU que l'immeuble Pavillon du P'tit Bonheur, situé au 601, Rang St-François, en la Ville de Lorraine (Québec), et désigné comme étant le lot numéro 2 324 580, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, n'est plus utilisé à des fins éducatives par la Commission scolaire depuis la fin de l'année scolaire 2003-2004;

ATTENDU que les prévisions de clientèles actuelles démontrent que l'utilisation de cet immeuble n'est pas requise par la Commission scolaire dans un avenir prévisible;

ATTENDU la promesse d'achat faite par la Ville de Lorraine;

ATTENDU le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire;

ATTENDU que ce Règlement permet d'aliéner directement cet immeuble à la Ville de Lorraine sans procéder par voie de soumission publique;

ATTENDU que ce Règlement prévoit la nécessité d'obtenir une autorisation ministérielle étant donné que la valeur de l'immeuble est supérieure à 100 000 \$;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE DEMANDER l'autorisation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de vendre, de gré à gré, à la Ville de Lorraine, l'immeuble Pavillon du P'tit Bonheur pour la somme de 325 000 \$ le tout, à des fins sociales et communautaires, notamment un Centre de la petite enfance et des locaux communautaires pour la municipalité;

DE VENDRE, de gré à gré, à la Ville de Lorraine, advenant l'autorisation ministérielle, l'immeuble Pavillon du P'tit Bonheur pour la somme de 325 000 \$;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 540.

Adopté

ENTÉRINER L'ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE

Résolution n° CC-090922-3137

ATTENDU la résolution n° CC-090825-3114, laquelle demandait au directeur général de rendre compte afin de faire entériner l'adjudication de contrat pour l'achat de ballasts de catégorie 2 et de lampes fluorescentes T-8 pour un projet d'éclairage efficace;

ATTENDU le résultat d'appel d'offres;

ATTENDU la signature du bon de commande n° 90191065 par le directeur général;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ENTÉRINER l'adjudication du contrat pour la fourniture d'équipement d'éclairage à la firme Dubo Électrique Ltée pour un montant de 432 029,06 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté

MODIFICATION À LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES D'ÉCOLE (RH-04)

Résolution n° CC-090922-3138

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'accord de l'Association des directeurs d'école des Laurentides sur les modifications à apporter à la politique;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADOPTER les modifications proposées à la Politique locale de gestion des cadres d'école, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 541.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-090922-3139

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-090922-3140

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 45.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 21 h 45.

RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA STRUCTURE ET LA RÉMUNÉRATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-090922-3141

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h.

Johanne Beaulieu, vice-présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général par intérim